

**SAUVEGARDER LE PATRIMOINE DES ÉDUCATRICES
QUÉBÉCOISES**

**DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAFFECTATION DU BÂTIMENT DU 1420,
BOUL. MONT-ROYAL**

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

par

Françoise Hamel-Burrage, B.Arch., M.Sc.A. Paysage et Louise Bourbonnais, bibliothécaire et membre du conseil d'administration de Baluchon-Alzheimer.

Avec la participation de :

Jean-Paul Baïlon, professeur retraité, École Polytechnique ; Hélène Cusson, graphiste ; Micheline Dumont, historienne ; Christophe Hamel Burrage, M. Mus. (U de M) ; Olivier Laurendeau, avocat ; Lorraine Richard, orthopédaque ; Denise Robillard, historienne ; Nicole Trudeau, Ph.D., musicienne et chercheure ; Serge Trudeau, conseiller en Développement industriel.

Sauvegarder le patrimoine des éducatrices québécoises

Résumé

C'est comme citoyens et citoyennes de l'arrondissement d'Outremont et de Montréal que nous sommes interpellés. Nous intervenons pour la conservation et la sauvegarde du 1420 boul. Mont-Royal comme «Grand équipement institutionnel». Nous demandons que Madame la ministre de la Culture reconnaisse que ce dossier relève de son ministère.

Par la perte de ce lieu public datant de 1926, c'est le patrimoine des femmes éducatrices, ainsi qu'un patrimoine architectural, urbain, artistique qui tombe dans l'oubli.

L'usage résidentiel nécessite une dérogation au règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont et une dérogation à l'affectation du sol «Grand équipement institutionnel» au plan d'urbanisme de la ville de Montréal.

Deux aspects de la réaffectation suscitent notre inquiétude et notre attention :

- l'aspect historique, et plus précisément ce qui le rattache à l'histoire des femmes enseignantes;
- l'aspect architectural, en particulier l'insertion de ce bâtiment parmi un ensemble de bâtiments (pavillons) de l'Université de Montréal dont l'implantation est issue d'une situation géographique exceptionnelle, soit le Mont-Royal, barrière physique naturelle.

La sauvegarde de ce bâtiment dépend de la Commission des biens culturels et ainsi relève de Madame la ministre de la Culture. Nous demandons à Madame la ministre Christine St-Pierre de soutenir notre position et de conserver à cette propriété la vocation qui est la sienne. Nous lui demandons d'avoir le courage de protéger le 1420 boul. Mont-Royal, ancienne propriété et maison-mère des SSNJM, et d'assurer le maintien de sa mission éducative au cœur de la ville d'aujourd'hui.

SAUVEGARDER LE PATRIMOINE DES ÉDUCATRICES QUÉBÉCOISES

Dans le cadre du projet de réaffectation du bâtiment du 1420, boul. Mont-Royal

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Nous avons pris connaissance, par les journaux et média, du changement d'usage projeté de la propriété du 1420 boul. Mont-Royal, anciennement propriété et maison-mère des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie (SSNJM).

Nous savons que l'Université de Montréal a acquis cette propriété en 2003 afin d'y poursuivre sa vocation d'éducation. En 2008, l'administration de l'Université de Montréal en a surpris plus d'un en acceptant une offre d'achat par le groupe immobilier Catania pour développement résidentiel. L'administration de l'Université nous a alors avisés que les coûts de rénovation du bâtiment dépassaient largement leur évaluation originale et qu'elle souhaitait développer le milieu de la cour de triage d'Outremont, le coût du neuf s'avérant moins onéreux.

C'est comme citoyens et citoyennes de l'arrondissement d'Outremont et de Montréal que nous sommes interpellés. Nous intervenons pour la conservation et la sauvegarde du 1420 boul. Mont-Royal comme «Grand équipement institutionnel». Nous demandons que Madame la ministre de la Culture reconnaisse que ce dossier relève de son ministère.

Par la perte de ce lieu public datant de 1926, c'est le patrimoine des femmes éducatrices, ainsi qu'un patrimoine architectural, urbain, artistique qui tombe dans l'oubli.

Lors des séances de l'Office de consultation publique de Montréal au CCI à Outremont, les 16, 17 et 18 février 2009, nous avons été informés de la vente conditionnelle au changement d'usage de la propriété par l'Université de Montréal et du projet de réaffectation du bâtiment et du site ainsi que de la nouvelle configuration de cet ancien couvent en 123 unités d'habitation luxueuses.

L'usage résidentiel nécessite une dérogation au règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont et une dérogation à l'affectation du sol «Grand équipement institutionnel» au plan d'urbanisme de la ville de Montréal.

Deux aspects de la réaffectation suscitent notre inquiétude et notre attention :

- l'aspect historique, et plus précisément ce qui le rattache à l'histoire des femmes enseignantes;
- l'aspect architectural, en particulier l'insertion de ce bâtiment parmi un ensemble de bâtiments (pavillons) de l'Université de Montréal dont l'implantation est issue d'une situation géographique exceptionnelle, soit le Mont-Royal, barrière physique naturelle.

La fonction de cette propriété, la qualité de la vie qui s'y est déroulée, son histoire ne doivent pas nous laisser indifférents.

Sur le plan historique, nous tenons à souligner la forte présence des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie dans la société québécoise et précisément dans cette « maison-mère ». De nombreuses générations ont été formées dans cette institution sise au 1420, boulevard Mont-Royal, de la petite enfance à l'université, en passant par les écoles spécialisées : musique, secrétariat, pédagogie familiale. Et plus récemment, dans ce même lieu, ces éducatrices montraient leur esprit d'innovation et d'adaptation en mettant sur pieds une école de français et de cuisine pour l'intégration des immigrants.

A l'instar d'autres congrégations religieuses, les SSNJM ont contribué généreusement à l'éducation supérieure des femmes. Leur créativité est présente dans la mémoire collective. A ce titre, il incombe à la génération présente de conserver ce lieu où furent formés des chanteurs et des musiciens renommés, des femmes gestionnaires de la vie domestique, des éducatrices munies d'une bonne culture générale. D'ailleurs, c'est dans cet esprit que la communauté des SSNJM a choisi l'Université de Montréal comme propriétaire plutôt que d'autres acheteurs, croyant qu'on y poursuivrait la mission éducative de leur communauté.

Par conséquent, ce lieu doit continuer d'appartenir au public québécois et être accessible par son caractère institutionnel, afin de témoigner devant les générations futures des efforts consentis pour mener dans des postes clés un grand nombre des femmes. Nous ne devons pas céder aux pressions économiques, si nous voulons que nos racines culturelles parlent à nos enfants et petits-enfants du chemin parcouru par leurs mères et leurs grand-mères qui sont devenues chefs d'entreprise, éducatrices, médecins, musiciennes, avocates, professionnelles ...

La mémoire collective liée au Mont-Royal, à son site comme à ses institutions, a été reconnue puisqu'un décret, adopté en 2005, faisait du mont Royal un arrondissement historique. « Haut lieu identitaire, territoire à forte valeur emblématique, le mont Royal est le fruit de l'action conjuguée de la nature et des sociétés qui l'ont modelée, sociétés qui ont, au fil du temps, pris le parti de le protéger », peut-on lire dans la déclaration de Madame la ministre Line Beauchamp en 2005, soulignant qu'il s'agissait d'une première au Québec et s'engageant à le sauvegarder et à le mettre en valeur. Pourquoi, après quatre ans, cette « grande première » doit-elle déjà être oubliée? Est-ce notre manière de traiter la mémoire?

Malgré les enjeux économiques qui occupent toute l'avant-scène aujourd'hui, nous croyons que céder à leur pression serait participer à l'effacement de la mémoire. Les institutions du passé contribuent à la richesse des générations qui leur succèdent.

Sur le plan architectural, l'imposante masse de ce bâtiment, l'articulation inhabituelle de sa façade, la retenue, la sobriété, les fonctions réunies autour de la chapelle, tous ces éléments sont l'expression nette du modèle traditionnel d'architecture conventuel. Ce langage architectural signe sa fonction institutionnelle indéniable. Dans cet ensemble, la chapelle est le pivot; dotée d'un orgue Casavant, elle jouit de qualités esthétiques et historiques qui méritent qu'elle soit classée comme bien culturel. Sise au centre du bâtiment, elle était symboliquement le centre de la vie qui s'y déroulait, sur les plans spirituel et

communautaire. La journée commençait à la chapelle, les engagements s’y prenaient, les fêtes liturgiques scandaient l’année, et c’est là que la vie se terminait.

Une situation géographique exceptionnelle a marqué l’implantation de ce bâtiment sur le flanc nord de la montagne, ainsi qu’elle a avantagé le développement et la conservation des lieux, autant du boisé St-Jean-Baptiste que des sites adjacents. On y discerne aisément le lien naturel qui unit le 1420 Mont-Royal à la Faculté de musique et à la salle Claude-Champagne et aux divers pavillons de l’Université de Montréal. Admettons qu’il n’existe aucun ensemble tel dans notre paysage urbain. C’est pourquoi nous exigeons qu’en soit respecté le caractère.

La sauvegarde de ce bâtiment dépend de la Commission des biens culturels et ainsi relève de Madame la ministre de la Culture. Nous demandons à Madame la ministre Christine St-Pierre de soutenir notre position et de conserver à cette propriété la vocation qui est la sienne. Nous lui demandons d’avoir le courage de protéger le 1420 boul. Mont-Royal, ancienne propriété et maison-mère des SSNJM, et d’assurer le maintien de sa mission éducative au cœur de la ville d’aujourd’hui.